

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [93] (2005)
Heft: 1497

Artikel: Soudan : les viols collectifs provoquent l'irréparable
Autor: Henry, Anouk
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soudan: les viols collectifs provoquent l'irréparable

Grande majorité dans les camps de réfugié-e-s, les femmes soudanaises sont victimes de viols collectifs liés au conflit qui fait rage au Darfour. Or, dans cette région où les victimes ne peuvent pas témoigner de peur d'essuyer l'ostracisme, le viol a pour elles de terribles conséquences physiques, psychologiques, mais aussi sociales et économiques.

ANOUK HENRY

La situation au Soudan aurait dû se pacifier avec l'ouverture en 2002 de négociations de paix entre le gouvernement et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), en guerre depuis plus de vingt ans. Mais, selon deux groupes rebelles formés début 2003, les accords obtenus ont laissé le Sud-Ouest du pays – le Darfour – totalement marginalisé. Ainsi, si la plus grande partie du territoire soudanais connaît à présent un calme relatif, les violences ont redoublé dans le Darfour. Afin de lutter contre les nouveaux groupes insurgés – l'Armée de libération du Soudan (ASL) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) – le gouvernement a mis en place, par le biais de milices, une stratégie de terreur à l'encontre de la population civile.

«Les Janjawid mènent leurs attaques en toute impunité et souvent en complicité avec l'armée»

Armés et soutenus par le gouvernement, les Janjawid, issus de groupes nomades et de «bandits», mènent des attaques systématiques contre les ethnies Four, Zaghawa et Masalit, dont sont issus les groupes rebelles. Accusées de soutenir ces derniers, les populations paysannes sédentaires assistent aux pillages de leurs villages, au vol de leur bétail, à des viols et des exécutions som-

maires. Les Janjawid mènent leurs attaques en toute impunité et souvent en complicité avec l'armée.

Le gouvernement soudanais a souvent eu recours à des méthodes peu compatibles avec les droits humains pour lutter contre ses opposants. Les collusions entre l'Etat et les milices ne sont par exemple pas un phénomène récent : au milieu des années 80, l'ancien président avait déjà armé des groupes nomades pour qu'ils luttent contre l'insurrection. Des centaines de personnes ont également été arrêtées pour des raisons politiques, et la torture et la détention au secret sont fréquemment utilisées à l'encontre de personnes suspectées d'être opposées au régime. En raison de la crise politique, des lois autoriseraient d'ailleurs la détention prolongée sans inculpation et permettraient l'impunité des membres des forces de sécurité.

Catastrophe humanitaire

L'ampleur des violences infligées à la population civile est telle qu'elles doivent être qualifiées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le Darfour vit en ce moment une crise humanitaire d'une ampleur catastrophique : en décembre 2004, 1,8 million de personnes y était déplacé, chiffre qui a depuis encore augmenté. Et elles seraient des centaines amassées dans des camps le long de la frontière avec le Tchad, souvent sans accès à l'aide humanitaire.

Mais si les actions destructrices des milices Janjawid ressemblent à une sanc-

tion collective à l'encontre de groupes ethniques entiers, celles qui en paient le plus lourd tribut sont définitivement les femmes. Les hommes sont certes les premières victimes d'exécutions sommaires lors des attaques. Mais les femmes subissent pour leur part une violence spécifiquement liée à leur genre, soit la violence sexuelle. En effet, les Janjawid pratiquent le viol afin de semer la terreur, et l'ampleur du phénomène montre qu'il ne s'agit pas de «dommages collatéraux» liés à l'indiscipline des combattants. Le viol et d'autres formes de violence sexuelles font bien partie d'une stratégie visant à punir, humilier et détruire les populations, et des milliers de femmes et de jeunes filles auraient été violées par les Janjawid lors des attaques. En plus des souffrances physiques et psychologiques, les conséquences à plus long terme sont énormes dans cette société où le viol constitue un tabou. L'humiliation qu'il représente affecte en premier lieu la victime, mais les Janjawid savent que c'est également un moyen de toucher la famille et la communauté de cette dernière, et de détruire le tissu social des populations visées. Pour beaucoup d'hommes, le viol d'une parente est une humiliation qui est directement dirigée contre eux ou leur communauté. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les viols sont souvent commis en public, devant la famille ou la communauté.

Amnesty International a recueilli en 2004, des témoignages de centaines de femmes qui corroborent ces informations, comme celui de cette réfugiée de trente ans : « l'attaque a eu lieu le 29 février à 8 heures du matin, quand les soldats sont arrivés dans des voitures, à dos de chameau et de cheval. Les Janjawid étaient dans les maisons et les soldats à l'extérieur. Une quinzaine de femmes et de filles qui n'étaient pas parties assez vite ont été violées dans différentes huttes du village. Les Janjawid ont cassé les jambes ou les bras de certaines d'entre elles pour les empêcher de s'enfuir. Ils sont resté dans le village six ou sept jours. Après avoir violé les femmes, les Janjawid ont pillé les maisons. » Dans certains cas, les femmes ayant tenté de résister ont été frappées ou tuées, et d'autres ont été torturées pour qu'elles révèlent la cachette de leur mari. De nombreuses réfugiées racontent avoir eu leurs ongles arrachés, ou leur membres brisés pour éviter qu'elles ne s'enfuient. Des femmes, ainsi que de très jeunes filles, sont également enlevées et utilisées comme esclaves sexuelles par les milices. Mais le calvaire des femmes victimes de viol ne s'arrête pas une fois qu'elles ont rejoint des camps, où elles ne sont pas à l'abri des violences sexuelles. Obligées de sortir pour chercher de l'eau ou du bois pour cuisiner, elles sont souvent victimes des milices qui patrouillent dans les environs, ceci en dépit de la présence d'organisations internationales.

Vulnérables car responsables

En raison de leur rôle social, les femmes sont particulièrement vulnérables aux attaques, perpétrées essentiellement la nuit. Parce qu'elles s'occupent des malades, des personnes âgées, et des jeunes enfants, elles sont plus accessibles pour les attaquants, car elles ont tendance à rester près des villages. Dans de nombreux cas, les femmes commencent par aller chercher les personnes dont elles s'occupent avant de quitter le village. « Lorsque les Janjawid sont arrivés, ils ont mis le feu à nos huttes et ont frappé les enfants et les femmes, raconte l'une d'entre elles. J'ai sept enfants et six

d'entre eux sont avec moi. J'en ai pris un sur mon dos et un devant, les autres me tenaient par les mains et on a couru. Ma grand-mère aussi était avec moi. Sur le chemin, il y avait beaucoup de Janjawid et ils frappaient les gens. Nous les avons vu violer des femmes et des jeunes filles. » Il ressort par ailleurs que les violences commises directement à l'encontre des enfants constituent une des caractéristiques les plus choquantes du conflit, et ont créé d'énormes traumatismes auprès des femmes. Responsables des enfants, beaucoup de femmes se sentent coupables de ne pas avoir pu les protéger.

«Parce qu'elles s'occupent des malades, des personnes âgées, et des jeunes enfants, elles sont plus accessibles pour les attaquants, car elles ont tendance à rester près des villages»

Violées, puis répudiées

Les conséquences à long terme des viols collectifs sont peut-être encore plus perverses que le viol en soi. Tout d'abord en raison de leurs effets sur la santé des femmes. Les blessures provoquées pendant le viol accélèrent la propagation de maladies sexuellement transmissibles, notamment du sida. Des risques de blessures augmentés par la pratique encore fréquente des mutilations génitales dans la région, la majorité des femmes étant excisée ou infibulée.

Et, au lieu de bénéficier du soutien de leur entourage, les femmes victimes de viol font face à l'ostracisme et la discrimination, au point que certaines préfèrent ne pas rejoindre leur famille dans les camps au Tchad. Les femmes mariées sont souvent répudiées par leur mari, et les célibataires, considérées comme «abîmées», ne pourront jamais se marier.

En particulier lorsqu'elles tombent enceintes suite au viol, elles et leur enfant subissent un mépris de la part de toute leur communauté. Seules, il leur est difficile de maintenir leur famille, d'autant plus que, même dans les camps, elles n'ont aucune influence sur la distribution de nourriture. Enfin, la déstructuration des communautés dans les camps a pour conséquence la disparition des mécanismes de contrôle et la prise en charge sociale : les femmes, dans l'in incapacité de subvenir à leurs besoins, doivent faire face aux mariages précoces, à l'insécurité et aux risques de prostitution.

A l'exception des hakama – chanteresses traditionnelles accompagnant parfois les Janjawid dans leurs exactions pour les encourager – les femmes au Darfour ne participent pratiquement jamais directement aux hostilités. Pourtant, elles sont les premières à en payer les conséquences, prises pour cibles parce qu'elles sont issues des mêmes groupes ethniques que les rebelles, et accusées de soutenir les hommes liés à l'insurrection. Mais aussi parce que, dans le contexte soudanais, le viol massif est particulièrement «efficace» pour anéantir et humilier l'ennemi. En plus de subir les violations systématiques de leurs droits humains, les femmes soudanaises sont exclues des prises de décisions politiques concernant l'avenir du pays. Elles font les frais d'un conflit qui n'est pas le leur.